

DES PISTES POUR UNE RÉFLEXION ÉTHIQUE EN PARTAGE DES CONNAISSANCES

À QUEL MOMENT TRANSFÉRER LES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE ?

PEUT-ON TRANSFÉRER DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES ?

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS RESPECTIVES DU CHERCHEUR, DU COURTIER
DE CONNAISSANCES ET DU DÉCIDEUR DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION ?

COMMENT MIEUX ENCADRER CES PRATIQUES ET DOIT-ON LE FAIRE ?



La pratique du partage des connaissances soulève bien des questions éthiques pour lesquelles il n'existe pas de réponses toutes faites. C'est pour cette raison que, dans le cadre du congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) en mai 2007, l'*Axe Partage et utilisation des connaissances du Réseau de recherche en santé des populations du Québec* a organisé un colloque et réuni des éthiciens, des chercheurs en santé des populations, des décideurs et des intervenants œuvrant en partage des connaissances, pour discuter des enjeux éthiques liés à l'utilisation de la recherche par les milieux de décision et d'intervention.

Trois constats généraux ressortent de ce colloque. Ce carnet-synthèse les présente comme des pistes afin d'alimenter la réflexion sur le sujet.

CONSTAT

1

Le partage des connaissances implique de nombreux défis

Le partage des connaissances est le plus souvent compris comme une stratégie de solution aux problèmes éprouvés par les milieux d'action.

Solution pour aider les décideurs à faire des choix éclairés à l'aide de la recherche, solution pour stimuler l'innovation dans les organisations, solution pour rendre les résultats de recherche plus accessibles aux citoyens, solution pour permettre aux organismes communautaires de les transformer, au fur et à mesure, en stratégies d'action. Toutefois, même si la pratique du partage des connaissances donne lieu à des expériences remarquables d'échange des savoirs, elle introduit aussi des difficultés non négligeables pour les acteurs impliqués. Elle oblige les chercheurs, les intervenants, les décideurs et les journalistes à sortir de leur zone de confort. L'implication d'acteurs non universitaires – autrefois tenus à l'écart – dans le processus de recherche ébranle les pratiques en usage. C'est pourquoi les conférenciers invités au colloque insistent sur l'importance d'aborder les nouvelles exigences liées aux pratiques de partage des connaissances.

Les témoignages présentés par une chercheure, une courtière de connaissances et un décideur, lors du colloque, illustrent concrètement les enjeux éthiques auxquels ils sont confrontés.



JOANNE OTIS

L'EXPÉRIENCE D'UNE CHERCHEURE

Joanne Otis, professeure au Département de sexologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation à la santé de l'Université du Québec à Montréal, explique que les principaux enjeux éthiques auxquels font face les chercheurs dans un processus de partage des connaissances concernent la négociation et le partage des responsabilités avec les utilisateurs de la recherche. Elle réfère notamment à la question des droits et des pouvoirs des uns et des autres sur les données de recherche, à la question des préjudices possibles envers les communautés, et surtout, aux risques encourus par chacun des groupes d'acteurs. Elle voit les compromis comme des passages obligés du processus de partage des connaissances, permettant la rencontre entre les impératifs de la science et les besoins urgents des collectivités.

M^{me} Otis évoque aussi la charge de travail supplémentaire inhérente à une telle entreprise et son impact sur la carrière du chercheur. Entre autres, la participation aux activités de la communauté ou les interventions ponctuelles dans les médias grugent du temps sur la production d'articles scientifiques. Son expérience à titre de chercheure dans l'étude OMÉGA, réalisée de concert avec la communauté gaie de Montréal et les milieux communautaire et clinique, l'a aussi sensibilisée aux craintes implicites au partage des connaissances (par exemple, la peur de décevoir la communauté impliquée), au degré élevé d'investissement requis, et à l'obligation morale de poursuivre la relation avec les utilisateurs de la recherche une fois l'étude terminée. Néanmoins, M^{me} Otis considère que l'étude OMÉGA aurait été irréalisable sans l'implication formelle de la collectivité et sans le développement de liens de confiance et de réciprocité avec les participants de la recherche.



GINETTE BOYER

L'EXPÉRIENCE D'UNE COURTIERÈRE DE CONNAISSANCES

Le courtage des connaissances vise à créer des liens entre les chercheurs et les décideurs de façon à faciliter l'interaction entre eux. Le rôle du courtier de connaissances, encore nouveau, consiste à soutenir le développement des pratiques cliniques et organisationnelles et à accroître l'utilisation des connaissances issues de la recherche au moyen d'activités de vulgarisation scientifique, d'animation et de réseautage. Œuvrant dans le champ du partage de connaissances depuis plusieurs années, Ginette Boyer, du Centre d'innovation, de recherche et d'enseignement du CSSS-IUG de Sherbrooke, rapporte que les enjeux entourant le rôle du courtier sont de quatre ordres :

- 1) son identité professionnelle ;
- 2) le processus d'appropriation des connaissances ;
- 3) la construction de réseaux ;
- 4) la vulgarisation des connaissances.

Essentiellement, M^{me} Boyer témoigne des défis pour le courtier de connaissances d'avoir à travailler en l'absence d'un profil de compétences bien défini, à intervenir en contexte de surcharge de travail ou de crise, à s'intégrer aux divers milieux tout en demeurant intègre et impartial, et à traduire fidèlement les propos des chercheurs sans les simplifier ou se les attribuer. Bref, la transparence est indissociable de la fonction de courtage et oblige les courtiers à rester à l'affût des glissements possibles reliés à leurs biais et à leurs valeurs.



DENIS A. ROY

L'EXPÉRIENCE D'UN DÉCIDEUR

Denis A. Roy, directeur de la gestion de l'information et des connaissances à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, situe les enjeux éthiques dans la décision même d'investir dans l'application des connaissances plutôt que dans les services. Abordant cette question sous l'angle de la responsabilité des dirigeants du système de santé à l'égard de la population, M. Roy soutient, toutefois, que l'engagement éthique du décideur exige de réduire l'écart entre ce qui est reconnu scientifiquement et ce qui est fait dans les organisations. Dans cette perspective, il est d'avis que l'implantation du partage des connaissances dans le réseau est nécessaire pour éclairer la prise de décision par des données probantes, au-delà des cultures organisationnelles, des contraintes administratives ou des préférences des groupes d'intérêt. Par ailleurs, M. Roy souligne qu'il existe des défis rattachés au partage des connaissances comme tel. Il explique, par exemple, qu'il n'est pas simple d'identifier ceux qui devraient participer directement aux activités de partage de connaissances; cette décision impliquant des considérations politiques.

CONSTAT



Plusieurs conceptions de l'éthique sont valables

*Face à ces défis, une question éthique se pose :
comment faire pour bien faire ?*

Les éthiciens présents lors du colloque affirment que la réponse à cette question réside dans la compréhension que chacun se fait du concept de partage des connaissances. Chaque définition possède un accent éthique différent, tout aussi valable l'un par rapport à l'autre. Pour illustrer ce propos, Hubert Doucet, professeur aux Programmes de bioéthique de l'Université de Montréal et directeur du Groupe de recherche en bioéthique (GREB), et Burleigh Trevor-Deutsch, directeur du Bureau de l'éthique aux Instituts de recherche en santé du Canada, reprennent les définitions les plus répandues du partage des connaissances et montrent comment chacune d'entre elles se rapporte à une conception particulière de l'éthique.

TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Le terme « transfert », largement utilisé dans le domaine du partage des connaissances, réfère à la communication des résultats de recherche de la communauté scientifique vers les milieux d'action en vue d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs potentiels de ces résultats. Il renvoie à une éthique de l'« expert » selon laquelle celui qui sait va vers celui qui ne sait pas.

DÉMOCRATISATION DU SAVOIR

Cette compréhension du partage des connaissances fait du lien avec la communauté une valeur fondamentale. L'accent est mis sur le droit des citoyens à accéder aux produits de la recherche. La communication demeure cependant essentiellement unidirectionnelle.

ÉCHANGE DES CONNAISSANCES

L'échange de connaissances vise à résoudre des problèmes au moyen d'efforts coopératifs entre des chercheurs et des décideurs. Il opère à travers un exercice d'apprentissage mutuel, alimenté, de façon continue, par des résultats de recherche. Ce processus repose sur des valeurs de collaboration et d'interaction, au cœur desquelles prime le principe d'égalité entre les acteurs. Le partenariat s'impose ici comme un droit et une responsabilité. Toutefois, l'implication des citoyens reste absente de cette définition.

PARTAGE CITOYEN

Les « Ateliers de dialogue » promus par la Commission européenne constituent le meilleur exemple de cette forme de partage des connaissances. Ceux-ci réunissent des chercheurs, des décideurs, des organisations non gouvernementales et des citoyens concernés afin de partager, débattre et évaluer les implications de la recherche en termes d'actions à portée politique. Une vision citoyenne sous-tend cette approche, qui repose sur des valeurs d'égalité, de coproduction des savoirs et de démocratie participative. Au-delà de l'accès aux données de recherche, cette conception implique aussi d'avoir recours à plusieurs sources de connaissances, dont le savoir expérientiel des citoyens.

Une valeur fondamentale transcende ces quatre conceptions : l'ouverture du processus de recherche aux utilisateurs potentiels. Cependant, cette visée ne suffit pas à guider les acteurs lorsque des conflits d'intérêt ou des situations complexes surviennent. La pratique du partage des connaissances s'aventure alors en territoire inconnu, et les organisations recourent à la méthode « par essais et erreurs ».

À l'heure actuelle, on apprend « sur le tas », sans guide, sans balise et il est difficile de savoir si on fait bien et de façon juste ce que l'on doit faire.

Joanne Otis

Compte tenu des exigences auxquelles sont confrontés les chercheurs, les courtiers de connaissances et les décideurs dans la pratique du partage des connaissances, il devient primordial d'élaborer des normes claires et efficaces pour encadrer le travail de chaque partie.

CONSTAT

3

Des balises sont nécessaires

L'implication d'acteurs sociaux dans le processus de recherche doit être planifiée et orchestrée, car elle requiert des négociations entre les acteurs.

Plus le modèle tend vers un partage citoyen, plus des balises sont nécessaires. De l'avis de tous les conférenciers, il est temps, pour guider la pratique du partage des connaissances, de construire un cadre normatif basé sur la gestion de la délibération.

Par conséquent, la création de lieux ou de mécanismes d'échanges sur les questions éthiques s'avère, selon les participants, l'une des avenues les plus favorables pour soutenir le partage des connaissances. Cela dit, la gestion de la délibération peut prendre différentes formes et s'actualiser à travers :

- des ententes formelles ou des accords de principe dans lesquels les préoccupations des parties sont clairement énoncées ;
- une instance indépendante chargée d'aider les acteurs à gérer l'incertitude tout au long du processus ;
- des dispositifs pour permettre aux citoyens d'entrer en contact avec les chercheurs ;
- des règles pour obliger les organismes subventionnaires à rendre explicite leur modèle éthique sur le partage des connaissances, de manière à guider l'action des chercheurs et des organisations scientifiques.

Quel est le rôle de l'éthique dans ce processus?

L'éthique sert à questionner les multiples facettes d'une problématique, à développer un point de vue critique, et à faciliter les choix pour mieux vivre ensemble. Plus spécifiquement appliquée au partage des connaissances, l'éthique peut contribuer à susciter une réflexion collective autour des responsabilités respectives des acteurs afin d'harmoniser leurs rapports. Aux dires des participants du colloque, l'éthique aide, entre autres, à préciser les attentes des diverses parties, afin de soutenir, de façon continue, l'interaction entre les chercheurs et les utilisateurs de la recherche. En outre, la prise en considération par les chercheurs des contraintes temporelles et culturelles des praticiens, et vice versa, aiderait les milieux de la recherche, de la décision et de l'intervention à mieux arrimer leurs rythmes de travail. Depuis toujours, un décalage existe entre la logique d'avancement des connaissances du milieu de la recherche et la logique opérationnelle qui guide les acteurs sur le terrain.

En somme, les acteurs directement impliqués dans le partage des connaissances ne peuvent qu'être gagnants en associant des éthiciens à leur réflexion. À cet égard, la principale contribution de ce colloque aura été d'offrir une occasion aux spécialistes de ces deux champs de discuter de ces enjeux.



REMERCIEMENTS

COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE

Michel Bergeron
Bureau Recherche-Développement-Valorisation,
Université de Montréal

Joseph Lévy
Axe Partage et utilisation
des connaissances, RRSQP;
Département de sexologie,
Université du Québec à Montréal

Guillaume Paré
Comité d'éthique de la recherche,
Agence de la santé et des services sociaux
de Montréal / Direction de santé publique

Nathalie Pinsonnault
co-responsable du colloque
Centre de recherche Léa-Roback sur
les inégalités sociales de santé à Montréal

Louise Rousseau
responsable du colloque
Équipe de recherche appliquée en santé (ÉRAS);
Direction de santé publique de Montréal

Karine Souffez
Axe Partage et utilisation
des connaissances, RRSQP

CONFÉRENCIERS

Ginette Boyer
Centre d'innovation, de recherche et
d'enseignement, CSSS-IUG de Sherbrooke

Hubert Doucet
Programmes de bioéthique,
Université de Montréal;
Groupe de recherche en bioéthique (GREB),
Université de Montréal

Joanne Otis
Département de sexologie,
Université du Québec à Montréal;
Chaire de recherche du Canada en éducation
à la santé, Université du Québec à Montréal

Denis A. Roy
Agence de la santé et des services sociaux
de la Montérégie

Burleigh Trevor-Deutsch
Bureau de l'éthique, Instituts de recherche
en santé du Canada (IRSC)

RRSPQ

Créé en 2002, le *Réseau de recherche en santé des populations du Québec* (RRSPQ) est un regroupement d'environ 600 chercheurs et chercheurs québécois qui travaillent en santé publique et des populations, en services et politiques de la santé et en santé et société. Il a pour mission de soutenir des infrastructures de recherche, des activités et productions scientifiques innovatrices et multidisciplinaires, de favoriser la formation de la relève en recherche par le financement d'études supérieures, et de privilégier le partage des connaissances. Il poursuit l'objectif ultime d'identifier, comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé pour améliorer la santé des populations. Son directeur scientifique est le Dr Gilles Paradis.

Axe Partage et utilisation des connaissances

La série *Carnets-synthèse* est une initiative de l'Axe Partage et utilisation des connaissances du RRSQP. Cet axe de recherche a pour mandat de sensibiliser les chercheurs, les responsables des politiques publiques, les gestionnaires centraux, régionaux et les intervenants locaux aux résultats des recherches en santé des populations et aux enjeux soulevés par ces travaux. Ses activités s'inscrivent à la fois dans un rôle transversal pour soutenir les autres thématiques du RRSQP et dans un rôle de développement pour initier de nouveaux projets visant à augmenter le partage et l'utilisation des connaissances en santé des populations. L'équipe de l'axe PUC est composée de M. Pierre Bergeron (INSQP et RRSQP), M^{me} Marie-Claire Laurendeau (INSQP, CSSS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent et RRSQP), M. Pierre Joubert (INSQP et RRSQP), M. Joseph Lévy (UQAM et RRSQP) et M^{me} Karine Souffez (RRSPQ).

CarnetsSYNTHÈSE

CRÉDITS

La série *Carnets-synthèse*

La série *Carnets-synthèse* présente des résumés des principales recherches et des événements novateurs organisés dans le cadre des activités du RRSQP.

Une publication du
Réseau de recherche en santé des populations du Québec
190, boulevard Crémazie Est
Montréal, Québec
H2P 1E2

www.santepop.qc.ca

<http://portail.santepop.qc.ca>

Pour obtenir une version imprimée d'un carnet-synthèse ou pour toute question concernant cette publication, contactez:
Karine Souffez
514-864-1600 poste 3607
karine.souffez@inspq.qc.ca

Coordination : Marie-Claire Laurendeau

Rédaction : Karine Souffez

Pour accéder aux présentations intégrales du colloque « Les enjeux éthiques du partage des connaissances », rendez-vous sur le site du RRSQP à l'adresse:
http://www.santepop.qc.ca/acfas_f.asp.

Graphisme : Lucie Chagnon

Les carnets-synthèse sont imprimés sur Enviro100, un papier québécois contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Éco-Logo, sans chlore et FSC recyclé, et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

